



## Protection Sociale Complémentaire Qu'en pensez-vous ?

Chers collègues,

La FSU a déjà **lancé différentes consultations**. Vous avez été destinataires de questionnaires en matière de télétravail, du nouveau régime indemnitaire, d'aménagement du temps de travail et/ou de l'extension du forfait. L'équipe de la FSU Territoriale démontre, par là même, **son attachement à la participation des collègues du département la plus large possible**.

Vos différents retours permettent à la FSU Territoriale de faire avancer ces thématiques en **étant le plus représentatif possible de vos attentes**.

C'est dans ce même « état d'esprit » et en prévision des futures négociations sur **la mise en œuvre de la nouvelle Protection Sociale Complémentaire (couverture santé et prévoyance)**, prévues au calendrier de l'agenda social **que nous vous sollicitons de nouveau**. Jusqu'à ce jour, notre employeur, de manière facultative, assurait une prise en charge partielle de notre mutuelle pour les frais occasionnés par les risques d'incapacité de travail, d'inaptitude, d'invalidité (prévoyance) mais aussi pour la couverture de nos frais médicaux (santé). **Dès le 1er janvier 2025, notre employeur aura obligation de participer à hauteur de 50% minimum pour la prévoyance, dès le 1er janvier 2026, à hauteur de 50% par mois pour la santé**.

Soyez assurés que notre équipe, à partir de vos différents retours, **portera les négociations au niveau qu'elles doivent être, forte de son indépendance et son éthique syndicale**.

Maintien de la labellisation ou mise en place d'un contrat de groupe, nous veillerons à ce que seuls l'expression et les intérêts des agents prévalent sur les enjeux de cette négociation.

Notre priorité est d'obtenir **les meilleures garanties et niveaux de couvertures possibles** pour l'ensemble des collègues tout en veillant au respect du principe de la mutualité.

La FSU Territoriale de la Gironde souhaite la plus large **participation privilégiant la transparence pour que ces négociations s'appuient uniquement sur l'intérêt général**.

Dans l'attente de vos différents retours et en vous remerciant de nouveau pour votre contribution, elle est la plus légitime à nos yeux et permet à tout un chacun de s'appropriier les enjeux démocratiques de la vie du Conseil Départemental.

A très vite ;

Pour l'équipe de la FSU Territoriale,

Le Secrétaire,

Yannick SEGURA

**SNUTER33 FSU**

Département de la Gironde

1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223

33074 Bordeaux Cedex

☎ 05 56 99 35 17 ✉ [fsusnuter33@gironde.fr](mailto:fsusnuter33@gironde.fr)

**Aujourd'hui, au Département vous pouvez choisir entre plus de 200 contrats labellisés pour votre mutuelle santé et/ou prévoyance :**

Avez-vous pu comparer l'intérêt des propositions d'une mutuelle à l'autre	OUI	NON	Je ne sais pas
Avez-vous pu comparer les propositions tarifaires d'une mutuelle à l'autre	OUI	NON	Je ne sais pas

**Avez-vous souscrit une mutuelle pour la santé et/ ou la prévoyance :**

Pour la Santé	OUI	NON	Je ne sais pas
Pour la Prévoyance	OUI	NON	Je ne sais pas

**Votre mutuelle santé couvre-t-elle**

Vos enfants et conjoint	OUI	NON	Je ne sais pas
-------------------------	-----	-----	----------------

**Demain , si le Département opte pour un contrat de groupe (contrat négocié et faisant l'objet d'une convention avec notre collectivité) pour votre mutuelle santé et prévoyance :**

Pour la santé, en fonction de votre état de santé, choisiriez-vous, (taux de remboursement et nature des actes) le :	Niveau de base : 150%	Niveau Confort : 200%	Niveau renforcé : 250%
Pour la Prévoyance, au 1er janvier 2025, notre employeur aura obligation de nous couvrir pour - la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du TIN, - la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du TIN, - la garantie « Décès » capital à hauteur de 25% du traitement brut annuel, - la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 50% du RIN pendant la période de demi-traitement	Vous y adhérez	Vous n'y adhérez pas	Vous ne savez pas
Souhaiteriez-vous que notre employeur prenne en charge, les coûts des garanties santé et prévoyance à	50%	60%	70%
Si vous quittez le Département, (retraite ou nouvel employeur), souhaitez-vous continuer à bénéficier de la garantie santé et/ou prévoyance :	OUI	NON	Je ne sais pas
Souhaiteriez-vous pouvoir assurer vos enfant avec votre mutuelle santé :	OUI	NON	Je ne sais pas
Souhaiteriez-vous que votre mutuelle santé vous donne accès à des établissements de soins aux tarifs privilégiés :	OUI	NON	Je ne sais pas
Souhaiteriez-vous que votre mutuelle santé vous informe régulièrement des actions de prévention pour vous ou votre famille :	OUI	NON	Je ne sais pas